

*La version française suit*

## **CARL Impact Committee – Terms of Reference**

Revised and adopted in November 2022

### **Mandate and Role**

The Impact Committee will advance strategic areas and core principle(s) outlined in [CARL'S Strategic Focus 2022-2025](#) and support library leaders in demonstrating the impact of the research library by:

- Developing new indicators and approaches to demonstrate impact on research, teaching, and learning, in collaboration with other higher education bodies.
- Facilitating, strengthening, and communicating ongoing qualitative and quantitative library assessment on a pan-Canadian basis.
- Directing the ongoing development and delivery of CARL's Statistics Program.
- Developing new evaluation methodologies and measures to ensure that CARL members gather and deploy solid evidence to support decision-making
- Monitoring developments in Research Library assessment theory and programs internationally.
- Exploring the type and nature of relationships campus-wide that are important for efficient, valid library assessment, and sharing findings.
- Developing new outcome-based indicators and measures, and sharing best practices for demonstrating library value.
- Identifying means to facilitate the assessment of library services and their impact on students, faculty and researchers.

### **Responsibilities**

The Impact Committee will:

- Form working groups or subcommittees as needed to undertake projects or initiatives, or to advance goals.
- Adhere to the [CARL Committee Guidelines](#).
- Report regularly to the Board and to the membership at General Meetings.

### **Membership**

- The Committee memberships consist of not fewer than 4, and, ideally, between 6 and 10 volunteer CARL library directors.
- The Committee should have at least one Board representative among its members, who acts as liaison with the Board. CARL's President and the Executive Director are ex officio members of all committees.

- A two-year commitment is requested, but members are free to leave a committee at any time.
- CARL library directors may nominate a member of their senior team or staff with relevant and deep expertise to serve as a committee member, subject to the agreement of the Chair.
- The Chair of the Committee, as recommended by Committee members, will be approved by the Board and appointed for a term of two years. The term can be renewed as many times as the committee sees fit.
- Travel, accommodation and meal costs (aside from during the meeting) that are associated with participation are the responsibility of the participant's institution.

### **Subcommittees and Working Groups**

The Committee will strike subcommittees or working groups as needed. The members of these groups need not all be members of the Committee, but the Chair normally will be. Subcommittee and working group mandates, chairs, members, and project budgeting will be approved by the Committee.

\*\*\*

## **Comité sur l'impact de l'ABRC - Mandat**

Révisé et adopté en novembre 2022

### **Mandat et rôle**

Le Comité sur l'impact vise à faire progresser les domaines stratégiques et les principes fondamentaux décrits dans [l'orientation stratégique 2022-2025 de l'ABRC](#) et à aider les responsables de bibliothèques à démontrer l'impact de la bibliothèque de recherche en:

- développant de nouveaux indicateurs et approches pour démontrer l'impact sur la recherche, l'enseignement et l'apprentissage, en collaboration avec d'autres organismes d'enseignement supérieur.
- facilitant, en renforçant et en communiquant l'évaluation qualitative et quantitative continue des bibliothèques à l'échelle pancanadienne.
- dirigeant le développement et la prestation continue du programme de statistiques de l'ABRC.
- développant de nouvelles méthodologies et mesures d'évaluation pour s'assurer que les membres de l'ABRC recueillent et déploient des preuves solides pour appuyer la prise de décision
- surveillant l'évolution de la théorie et des programmes d'évaluation des bibliothèques de recherche à l'échelle internationale.

- explorant le type et la nature des relations à l'échelle du campus qui sont importantes pour une évaluation efficace et valide de la bibliothèque et en partageant les résultats..
- développant de nouveaux indicateurs et mesures basés sur les résultats et en partageant les meilleures pratiques pour démontrer la valeur de la bibliothèque.
- identifiant des moyens pour faciliter l'évaluation des services de bibliothèque et leur impact sur les étudiants, les professeurs et les chercheurs.

## Fonctions

Le Comité sur l'impact :

- met sur pied des groupes de travail chargés d'entreprendre un projet ou une initiative ou de contribuer à l'atteinte d'un objectif
- se conformer aux [lignes directrices sur les comités](#) de l'ABRC.
- fait régulièrement rapport au Conseil et aux membres aux assemblées générales.

## Membres

- Le comité est constitué d'au moins quatre et, idéalement, de six à dix bénévoles qui sont directeurs ou directrices de bibliothèque de l'ABRC.
- Le comité doit compter au moins un représentant du Conseil parmi ses membres. Le président/la présidente et le directeur général/directrice générales de l'ABRC sont membres d'office du comité.
- Un engagement de deux ans s'impose, mais les membres du comité sont libres de quitter celui-ci en tout temps.
- Les directeurs et directrices de bibliothèque de l'ABRC peuvent nommer un membre de leur équipe de direction ou du personnel ayant une expertise pertinente et approfondie pour siéger à un comité, sous réserve de l'accord du président.
- Le président ou la présidente du comité, tel que recommandé par les membres du comité, sera approuvé par le conseil et nommé pour un mandat de deux ans. Le mandat peut être renouvelé autant de fois que le comité le juge opportun.
- Les coûts de déplacement, d'hébergement et de repas (autres qu'au cours de la réunion) associés à la participation sont à la charge de l'établissement du participant.

## Sous-comités et groupes de travail

Le Comité mettra sur pied des sous-comités ou groupes de travail au besoin. Il n'est pas nécessaire que tous les membres de ces groupes soient membres du Comité, mais le président du sous-groupe le sera habituellement. Le Comité approuvera les budgets des projets, les membres, les président(e)s et les mandats des groupes de travail et des sous-comités.